

la loi sur l'aide aux universités, le Département fédéral de l'intérieur a été autorisé à utiliser 60 millions de francs du crédit d'engagement pour les dépenses d'exploitation dans le but d'augmenter les capacités d'accueil dans les universités. Ces subventions spéciales sont prévues pour le cas où le *numerus clausus* deviendrait menaçant. Or, le département n'a pas été en mesure, en raison de la pénurie de personnel et du fait que la procédure prescrite par la loi est relativement longue et compliquée, d'achever, avant la fin de ladite période de subventionnement, l'examen de requêtes que les cantons lui avaient fait parvenir dans le courant de 1983. L'article 5^{bis} permettra aux services compétents d'examiner soigneusement les demandes encore en suspens et de verser les subventions éventuellement attribuées.

Sur proposition de sa commission unanime, le Conseil des Etats a, le 15 décembre 1983, approuvé sans discussion cette solution, par 35 voix sans opposition. A l'unanimité, la Commission de la science et de la recherche du Conseil national propose à son conseil de se rallier à la décision du Conseil des Etats et d'approuver les modifications apportées aux articles 4, 1^{er} alinéa, 5, 1^{er} alinéa, ainsi que le nouvel article 5^{bis} (subventions spéciales de la 4^e période de subventionnement).

Angenommen – Adopté

83.075

Metalert I. Zusatzkredit
Metalert I. Crédit additionnel

Botschaft und Beschlussentwurf vom 23. November 1983 (BBI IV 525)
Message et projet d'arrêté du 23 novembre 1983 (FF IV, 533)

Antrag der Kommission

Eintreten und Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Proposition de la commission

Entrer en matière et adhérer au projet du Conseil fédéral

M. **Couchepin** présente au nom de la Commission de la science et de la recherche le rapport écrit suivant:

Par arrêté fédéral du 6 mars 1980, les Chambres fédérales ont approuvé, sans opposition, l'octroi d'un crédit de 11,1 millions de francs pour la construction d'un bâtiment servant à des activités combinées à l'Institut suisse de météorologie (Metalert). Les travaux ont commencé en 1980 et seront vraisemblablement terminés cet été.

Le poste «imprévu», destiné à couvrir les frais dus au renchérissement, a été complètement épuisé par les dépenses supplémentaires qui ont résulté de difficultés rencontrées dans la nature du terrain et de nouvelles exigences quant à la sécurité. C'est pourquoi le Conseil fédéral propose l'ouverture d'un crédit additionnel de 3,1 millions de francs, demandé exclusivement au titre du renchérissement. La commission, à l'unanimité et sans abstention, propose au plénum de voter le crédit additionnel.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen

Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress Art. 1 und 2

Titre et préambule art. 1 et 2

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlussentwurfes 100 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

83.061

Schuljahresbeginn. Volksinitiative
Début de l'année scolaire. Initiative populaire

78.231

Parlamentarische Initiative
Schulkoordination (Merz)
Initiative parlementaire
Coordination scolaire (Merz)

Standesinitiativen – Initiatives des cantons

78.206

Zug. Einheitlicher Schulbeginn
Zoug. Début uniforme de l'année scolaire

79.203

Schwyz. Einheitlicher Schulbeginn
Schwyz. Début uniforme de l'année scolaire

81.201

Luzern. Einheitlicher Schulbeginn
Lucerne. Début uniforme de l'année scolaire

Botschaft und Beschlussentwurf vom 17. August 1983 (BBI III, 761)
Message et projet d'arrêté du 17 août 1983 (FF III, 789)

Volksinitiative – Initiative populaire

Antrag der Kommission

Mehrheit

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Minderheit

(Schnyder-Bern, [Roth])

Art. 2

Streichen

Art. 3

... die Volksinitiative zu verwerfen. (Rest des Artikels streichen)

Proposition de la commission

Majorité

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Minorité

(Schnyder-Berne, [Roth])

Art. 2

Biffer

Art. 3

... de rejeter l'initiative populaire. (Biffer le reste de l'article)

Standesinitiativen – Einheitlicher Schulbeginn

Herr **Keller** unterbreitet namens der Kommission den folgenden schriftlichen Bericht:

Metalert I. Zusatzkredit

Metalert I. Crédit additionnel

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1984
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	11
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	83.075
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.03.1984 - 08:00
Date	
Data	
Seite	284-284
Page	
Pagina	
Ref. No	20 012 255

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.